L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 4 DECEMBRE 1886.

Théâtre de l'Opéra.

La répétition des *Petits Mousquetaires* qui a eu lieu hier soir, a donné pleine satisfaction ; elle permet de prévoir un très sérieux succès, qui assurera à l'ouvrage une belle série de représentations.

Les Petits Mousquetaires, musique de Louis Varney, paroles de Paul Ferrier et Jules Prével, sont un des très grands succès parisiens, dans le domaine de l'opérette. L'ouvrage a fait la fortune des Folies-Dramatiques et de bien des théâtres dans la province française et à l'étranger.

La distribution en a été fort soigneusement faite, et nous serions fort surpris si Mlle Weyris et M. Darmian, entr'autres, n'y produisaient pas un effet des plus marqués, dès la première soirée, fixée à lundi ; nous l'avons déjà annoncé.

Le lundi n'est pas classé comme jour heureux pour les directions de l'Opéra, mais celui-là se permettra assurément de se distinguer des autres ; la location déjà acquise ne laisse point de doute à cet égard. La recette de lundi sera bien près du maximum si elle n'y atteint pas.

C'est vous dire qu'il faut vous hâter, si vous tenez aux bons coins.

Mais c'est assez anticiper ; n'oublions pas le présent. Or aujourd'hui deux spectacles charmants vous sollicitent : *Mignon* à la matinée ; *Le Trouvère*, le soir.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Pour leurs adieux les ministrels Thatcher, Primrose et West ont préparé le meilleur de leurs programmes. Tout le monde sera sur le pont et chacun dans sa spécialité. Or comme la troupe est là plus nombreuse que nous ait jamais menée cette direction, vous pouvez compter sur un spectacle d'une variété exceptionnelle.

Ce spectacle sera donné à midi et à huit heures.

Demain, début des Salsbury's Troubadours dans une comédie burlesque : *The Humming Bird*.

THÉATRE ST-CHARLES. — Le mélodrame en 5 actes et 6 tableaux : *The Cattle King*, sera donné deux fois aujourd'hui ; ce qui assure matinée et soirée sonnantes à la direction.

On sait que cet ouvrage est à grand spectacle, qu'il est dramatique, mouvementé, et qu'il sort aussi à mettre en scène d'admirables chevaux, dont l'intelligence étonne ceux-là même qui s'étonnent de moins.

Demain le Star Dramatic Company revient sur son premier terrain, au St-Charles. Il y signalera sa rentrée par la reprise du mélodrame en 5 actes : *The Incorrigible Liar*.

GRAND OPERA HOUSE.—M. Bidwell a engagé, pour la semaine qui commencera demain au Grand Opera House, une troupe de Japonais, dirigée par M. J. R. Marshall ; celui qui, il y a dix ans environ, menait aux Etats-Unis la troupe japonaise la plus brillante qui y ait jamais paru jusque là, et qui obtint à l'Académie de Musique Bidwell un succès retentissant.

La troupe qui vient de nous arriver, se compose de Japonais de la plus grande force. Ils visitent les Etats-Unis, avec le double objet de faire apprécier leur art dans ce qu'il a de plus élevé et de connaître le pays.

Chacun des sujets de cette compagnie a sa spécialité et s'y montre remarquable. Quant aux costumes, ils sont d'abord d'une grande richesse, faits d'étoffes somptueuses, et ont aussi la coupe de la dernière mode Japonaise.

Le début de cette troupe aura lieu demain.

Aujourd'hui, à midi et le soir, les deux dernières représentations de la comédie : *Ple Guinor*, jouée par les remarquables artistes du Star Dramatic Company.

THÉATRE FRANTA. — L'engagement de la troupe Webber se conclura demain soir. Voici la quatre représentations, deux soirées, deux matinées. La semaine se fermera comme elle s'est ouverte et continuée, par la farce *Nip and Tuck*.

Les situations comiques, burlesques, y sont nombreuses, et les acteurs à la hauteur de cette amusante invention. Citons Harry Webber dans le rôle de Nip, avec ses quatre transformations ; L. B. Maddox, dans celui de Tuck, Mme Eva Webber, dans le rôle de Frances Dashleigh, Mlle May Clare, M. John Flood-A.

Lundi, changement d'affiche.

CONCERT.—Le Woman's Club, l'une des associations les plus recommandables qui soient en Louisiane, donnera, à son bénéfice, mercredi prochain, à la Salle Grunewald, un Concert vocal et instrumental, dont le programme ne nous est pas connu, mais qui certainement piquera vivement la curiosité. En effet, l'exécution de ce programme, dont nous dirons prochainement les détails, est confiée à des artistes et amateurs — chanteuses et instrumentistes — de premier rang.

Mlle Romeldi, qui joint l'obligeance au talent, a consenti à paraître dans cette soirée, et ce nom est déjà une garantie de succès.

Avec elle, on entendra Mme Pemberton Hincks, c'est à dire l'une des individualités les plus saillantes, les plus aimables, les plus sympathiques de notre monde musical, citée mille fois pour sa voix et son sentiment toujours fin ; sa sœur Mlle Bertha Pemberton, pianiste dont les études, poursuivies avec autant de persévérance que d'amour, ont supérieurement développé le tempérament artistique ; M. Kaiser, violoniste, qui brille par le mécanisme, et par la façon dont il chante, dont il nuance ; enfin le "Continental Quartette Club", dont les ensembles ont été souvent applaudis.

Une telle réunion n'a pas besoin de nos éloges, et le Woman's Club est une société trop utile pour qu'on ne s'empresse point de répondre à ce premier appel fait à notre public.

Afin que tous puissent contribuer à la réussite de cette soirée, le prix du billet a été fixé à 50 cents.

CONCERT DE MME HOUMOUSQUÉ.—Nous sommes prié d'annoncer qu'à partir de mercredi, 8 décembre, et jusqu'au vendredi 10, inclusivement, date du concert, on trouvera, au magasin Werlein, au contrôleur ayant charge de la vente des billets, et aussi de donner des sièges numérotés, en échange des billets achetés avant l'ouverture de ce contrôle.

Nous croyons savoir que les Gardes Continentaux, toujours en avant quand il s'agit d'une question artistique intéressant notre public, seront représentés à ce concert par une forte délégation.

Enfin, les augures sont en faveur de l'éminente artiste bénéficiaire ; sa soirée sera certainement une vraie soirée de gala.

L'ORPHÉON FRANÇAIS.—Les membres de l'Orphéon Français viennent encore de prendre une initiative qui leur fait le plus grand honneur. Le mercredi 22 décembre, ils donneront, à la Salle de l'Union Française, un Concert dont on publie le programme, que nous communiquerons sous peu à nos lecteurs.

En organisant ce concert qui sera suivi d'un bal, les Orphéonistes ont voulu servir une cause belle entre toutes, chère à tous les hommes de tête et de cœur : la cause de l'éducation. Effectivement la recette de cette fête de nuit sera versée à la caisse de l'Ecole Française de la société de l'Union Française.

Cette Ecole, de fondation relativement nouvelle, marche d'un excellent pas, sous la direction d'une administration sage, éclairée, et de professeurs expérimentés, dévoués. Ce premier succès, si mérité, a piqué au jeu les directeurs de l'Union Française, qui ont résolu de donner plus d'extension à leur création. Nous avons déjà parlé de ce projet auquel nous applaudissons des deux mains ; c'est pour aider à sa réalisation plus prompte que l'Orphéon Français a eu l'idée de la fête que nous annonçons et dont nous aurons le plaisir de reparler.

Le comité d'organisation en est ainsi composé : MM. H. P. Salitio, président ; C. H. Chauvière, président ex-officio ; A. Maumus, A. Bieff, L. Emmerling, P. Pérot, J. Bossoney.

Prix du billet, 50 cents.

Nos remerciements pour la très gracieuse invitation que nous recevons de l'Orphéon Français.

ANNIVERSAIRE. — L'Association de bienfaisance Clémente compte seulement deux années d'existence ; mais durant cette courte période elle s'est remarquablement développée et a irréprochablement rempli le programme de charité chrétienne qu'elle s'est tracé.

Demain elle célébrera le second anniversaire de sa fondation par une parade et un banquet.

Invités et membres voudront bien se trouver au local de la Société, Union Hall, coin des rues Royale et des Champs-Elysées, à une heure. C'est de là que les sociétaires en corps, afin de parcourir les principales rues de la Nouvelle-Orléans, partiront en musique.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 3 décembre 1886.

Thermomètre de R. Scharpe, Opticien.
No. 124, rue Royale.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	49	9½
Midi	55	12¾
3 P. M.	56	13¼
6 P. M.	57	13¾

Nlle-Orléans, 3 décembre 1886, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	37	Nashville, Tenn	24
Augusta, Geo	40	Pittsburg, Pa	22
Savannah, Geo	44	Cairo, Ill	10
Mobile, Ala	57	Davenport, Iowa	—
Montgomery, Ala	39	Dubuque, Iowa	—
Vicksburg, Miss	37	Keokuk, Iowa	10
Galveston, Tex	67	La Crosse, Wis	—
Indianola, Tex	—	St-Louis, Mo	15
Shreveport, La	35	St-Paul, Minn	—
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	9
Chattanooga, Tenn	28	Omaha, Neb	—
Cincinnati, O	19	Yankton, D. T	2
Louisville, Ky	21	Key West, Fla	60
Memphis, Tenn	25	Nlle-Orléans La	52

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Bernard Jones à Mlle Rose Ewing.
William Cobb à Mlle Alice Weeks.
Peter H. Van Thorsen à Mlle Marie A. Cormier.
Eugène L. Crutcer à Mlle Angelia Jones.
James F. Leake à Mlle Catherine M. Hereford.
Charles Kare à Mme Barbara Kuhst.
Isidore Hechtiger à Mlle Florence Gumbel.

Naissances.

Mme Frederick P. Wolfe, une fille.
Mme Philip Brandenburg, un garçon.
Mme Adrien Pères, une fille.
Mme George A. Thomas, une fille.
Mme Antonio Fuenkes, un garçon.
Mme Louis C. Hauth, une fille.
Mme Guiseppi Rumiano, une fille.
Mme Filippo Gassici, un garçon.

Décès.

Rudolph Morales, 11 heures, 633 rue Royale.
Mlle Ida R. Ruth, 10 ans, coin Royale et Espagne.
Mme veuve Mary Macklin, 68 ans, rue de Chartres, près Lesseps.
John Williams, 40 ans, 408 South Pordras.
Ellen Parker, 23 ans, 15 rue St. James.
James C. Pollock, 13 mois, 16 rue Peters, Algier.
Sophia Mitchell, 80 ans, 178 rue Magnolia.
Everiste Wilson, 12 jours, 226 North Prieur.
Lizzie Allor, 40 ans, 47 1/2 North Villere.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Louis P. Hakenjos au Louisville, New Orleans & Texas R. R. Co, une portion de terre dans l'Pilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Colapissa, Dublin et Quatorzième, $1100.

N. O. German Homestead and Building Association à M. John Calizan, quatre terrains dans le 2e district dans l'Pilet borné par les rues Septième, White, Live Oak et St John, $600.

John Collizan au N. O. German Homestead & Building Association, quatre terrains dans l'Pilet borné par les rues Septième, White, Live Oak et St-John, $600.

Andrew F. Maher à Jules Lasserre, Jr., un terrain dans le 1er district, dans l'Pilet borné par les rues Claiborne, Commune, Gravier et Magnolias, $575.

George H. Dunbar à Mlle Marie Z. Dunbar, 1. Deux terrains contigüs dans le 3e district, dans l'Pilet borné par les rues Chartres, Royale, Désiré et Elmire. 2. La plus grande partie de deux terrains contigüs faisant face à la rue Chartres, $1,800

Cour de Circuit des Etats.—Les Etats-Unis contre Gabriel et Schall et autres—Procès au sujet d'un deficit de $272 80.

Les Etats-Unis contre C. F. Hughes. Le défendeur est accusé d'usurpation de titre.

Les capitaines Sweeney, T. P. Leathers, R. S. Leathers ont été entendus comme témoins à charge.

Cour Civile de District.—George H. Brunglia et autres contre L. P. Rice.—Procès pour $299.

Tobias Gibson contre Joseph Vignes—Procès pour $400.

Mme Martha Levy contre la Mocaut Oil Company—Procès pour $10,000 de dommages.

A. Armand demande émancipation.

Mme Johanna Philips contre Mme L. Lockwood—Procès pour $250.

Daniel R. Carroll contre George W. Banker. Procès pour un compte de $2,500.

James A. Day contre la ville. Procès pour annulation d'inscriptions de taxes.

Le testament de Virginia Debleux a été ouvert. La défunte lègue ses biens à sa sœur Amélia Debleux qui est nommée exécutrice testamentaire.

Cour criminelle de district—Section A.—Juge Roman.—

Frank Burchardt, alias Frank Muller, accusé de faux, de détournement et de vol, s'est déclaré innocent.

—Section B—Juge Baker.—

La cour a ajourné à ce matin à 10 heures 30.

Cour du recorder Burthe.—Ella Johnson, alias Gallagher, accusé de vol, a été mis sous caution de $250.

Incendie—Hier à 9 heures 30 du matin, une alarme d'incendie a été donnée à la boîte No. 515.

Le feu s'était déclaré à la toiture d'une maison située au coin des rues Urquhart et Félician.

Cette maison qui appartient à M. Gabriel Rombardt et est habitée par quatre familles de couleur, a été endommagée pour $300.

La perte est couverte par une assurance à la compagnie Teutonia.

Le feu a été mis comme de coutume par des étincelles échappées de la cheminée et qui sont retombées sur le toit.

Vol.—Jeudi soir, à 8 heures 30, M. Joseph Prorotto, qui habite au coin des rues Rochelave et Columbia, a découvert dans sa cour un voleur sur qui il a tiré deux coups de revolver sans l'atteindre. Le malfaiteur a pris la fuite en escaladant la clôture, et on suppose qu'il s'est caché dans le voisinage.

Permis de bâtir.—Un permis a été délivré hier au bureau du surveillant à la Southern Ice Company, pour faire des réparations à ses bâtiments, rue Tchoupitoulas, entre les rues Quatrième et Washington. Coût $600.

Taxes.—La somme de $5797 65 a été perçue au bureau du trésorier.

Levée.—La levée Lakeland, paroisse de Pointe-Coupée, vient d'être terminée par M. John Ryan, entrepreneur.

A l'hôpital.—M. Rehmerder, arrivé jeudi de la paroisse Lafayette a été transporté immédiatement à l'hôpital.

Il s'était démis le pied gauche à la gare de Morgan, où il avait été renversé par une locomotive.

Suicide.—On annonce de Baltimore le suicide d'un monsieur de la Nlle-Orléans qui vient de se faire sauter la cervelle. C'est un monsieur bien mis qui était descendu dans un boarding house, où il prenait pension depuis quelque temps. Il n'avait donné aucun nom et était seulement enregistré comme étant de la Nlle-Orléans.

C'est un homme de 5 pieds 6 pouces, fortement bâti, barbe brune, yeux bleus. On n'a trouvé sur lui aucun papier de nature à faire connaître son identité.

Suspension du Chef de Police.—Le Chef de Police Z. Bachemin et le capitaine Jules Bonafon viennent d'être suspendus de leurs fonctions par ordre du maire Guillotte. Le premier pour avoir abusé de l'autorité que lui donnait sa position et pour avoir disposé d'une somme d'argent provenant du vol commis à la station Desair, sommes qui lui avait été confiée et dont il n'a pas rendu compte.

Il s'est en outre rendu coupable de négligence et a été reconnu incompétent.

Le second s'est rendu coupable de désobéissance en ne se conformant point aux ordres du maire qui lui avait donné mission de faire fermer les maisons de jeu établies au coin des rues Bienville